

Ce texte est signé par l'exécutif du SPECA, mais il est le fruit d'un important travail de collaboration. Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui y ont participé de près ou de loin, notamment les délégués et les membres du comité de mobilisation. Un merci particulier à Philippe de Grosbois, pour son travail d'écriture, ainsi qu'à Jean Trudelle et Philippe Boudreau, dont les articles parus dans notre journal syndical ont été inspirants.

BILAN LOCAL DE LA NÉGOCIATION DE 2015

MISE EN CONTEXTE
Lutte à l'austéritép. 2
Lutte syndicalep. 3
Mobilisation localep. 4
DÉCEPTIONS
Ententes de principep. 5
Carences démocratiquesp. 8
Abandon de la lutte à l'austéritép. 11
LEÇONS À TIRER
Recommandationsp. 13

Il n'est pas dans les habitudes du SPECA de produire un véritable bilan de négociation, autrement qu'à travers notre bilan annuel et notre implication dans l'élaboration du bilan national produit par le regroupement cégep de la FNEEQ-CSN. Sauf que cette fois-ci, l'assemblée générale des membres du SPECA a jugé que ce n'était pas suffisant et qu'un bilan critique de notre expérience locale de négociation s'imposait.

Le 11 février 2016, l'assemblée générale a adopté la recommandation suivante : « Que le SPECA produise un bilan local critique de la négociation de 2015, bilan comprenant des recommandations à faire adopter par le regroupement cégep afin d'améliorer les processus démocratiques à la FNEEQ en vue des négociations futures. »

Pourquoi une telle position ? Cela émane de la profonde insatisfaction des membres tant à l'égard de la façon dont la négociation nationale s'est déroulée que du contenu des ententes de principe qui en ont découlé. Comme ce fut le cas au terme de la négociation de 2010, notre assemblée générale a rejeté chacune des deux ententes après que nos délégués aux instances de la FNEEQ aient inscrit leur dissidence. Nous pensons que cela témoigne du fait qu'il existe une problématique de négociation récurrente que les mécanismes habituels ne permettront pas de résoudre avant la prochaine négociation. Si nous voulons que ça change, si nous voulons améliorer nos chances de rencontrer nos objectifs lors de la prochaine ronde de négociation, il faut faire les choses autrement. Ce bilan se veut la première action posée en ce sens.

D'entrée de jeu, nous l'annonçons sans détour, ce bilan est très critique. Quelques lecteurs trouveront certains passages sévères, voire même durs, mais nous estimons que nous n'avons pas le choix. Si, conformément au mandat de notre assemblée, nous voulons être capables d'identifier des solutions à mettre en œuvre pour que la douloureuse expérience de cette négociation ne se renouvelle pas dans

4 ans, il nous faut nommer explicitement nos griefs, tant à l'égard des processus que des choix qui ont été faits par nos négociateurs. Néanmoins, ce sont ces solutions qui sont la finalité du bilan. Et si l'analyse est sans complaisance, les lecteurs seront aussi à même de constater que les recommandations sur lesquelles elle débouche se veulent essentiellement constructives.

LA MISE EN CONTEXTE: LES PROMESSES DÉÇUES D'UN « AUTOMNE CHAUD »

Notre déception face aux maigres gains tirés de cette dernière ronde de négociations s'explique en partie par les attentes élevées que beaucoup de membres avaient pendant les mois précédant la négo. Nous souhaitons donc dans un premier temps rendre compte de cet extraordinaire élan de mobilisation contre l'austérité qui a vu le jour à l'automne 2015, afin, d'une part, de mettre en perspective notre déception face aux résultats et, d'autre part, de tirer les leçons des « bons coups » de cette dernière négociation.

La lutte à l'austérité

Tout d'abord, l'automne 2015 s'inscrivait dans un mouvement politique beaucoup plus large de contestation des mesures d'austérité, mouvement social de longue haleine porté par une grande variété d'acteurs : syndicats, associations étudiantes, groupes communautaires et citoyens. Depuis 2009, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (Coalition Main rouge) que nous soutenons depuis des années, travaille à éveiller la conscience du public sur les effets néfastes des politiques néolibérales en élaborant un argumentaire très fouillé contre la logique de l'utilisateur payeur, la privatisation des services publics, les partenariats public-privé, le déficit zéro, l'injustice fiscale – bref, contre la mise de l'État au service des intérêts privés. Comme ces mesures s'inscrivent dans un mouvement mondial qui remonte au moins au début des années 80, on peut dire que le fruit était mûr pour une charge concertée contre cette lame de fond qu'est le néolibéralisme.

En 2012, le mouvement des « carrés rouges » a largement bénéficié du travail d'argumentation et de politisation de la Coalition Main rouge qui l'a propulsé à un niveau dépassant toute attente : c'est que les étudiants ont su faire de leurs revendications (l'annulation de la hausse des frais de scolarité, la gratuité scolaire) de véritables enjeux de société (la marchandisation de l'éducation, l'indépendance de l'enseignement supérieur face aux forces du marché, la responsabilité de l'État face à l'endettement des étudiants, etc.). Pour beaucoup, y compris pour celles et ceux qui n'étaient pas étudiants en 2012 et qui ont participé à ce mouvement, le « Printemps érable » a constitué une source d'inspiration et d'espoir pour les luttes à venir : et si on profitait des occasions de mobilisation syndicale pour remettre en question toute l'orientation des politiques de droite depuis 30 ans ? Ainsi s'ouvrait ce qui ressemblait alors à un nouveau cycle de luttes sociales.

Depuis 2012, et plus particulièrement après la défaite du PQ en 2014, l'austérité est sur toutes les lèvres, sauf, curieusement, sur celles du premier ministre. La charge « austéritaire » du gouvernement Couillard a eu un effet imprévu par celui-ci : au lieu d'isoler les travailleuses et travailleurs du secteur

public (avec une rhétorique telle que : « chacun doit faire sa juste part »; « les gras-dur syndiqués à l'assaut des contribuables »), les politiques d'austérité ont permis à la population québécoise de voir que nous étions toutes et tous dans le même bateau. Assez rapidement, les citoyens préoccupés ont compris que des services publics forts passent par de bonnes conditions de travail pour les personnes qui les dispensent. Si le Front commun a eu un tel appui populaire, c'est peut-être parce que l'austérité a attaqué tout le monde, et qu'il a donc été facile pour la population de s'identifier à la bataille des travailleurs du secteur public.

Pour illustrer l'appui populaire des discours anti-austérité, on n'a qu'à rappeler le mouvement Je protège mon école publique qui, à l'été et à l'automne 2015, organisait de symboliques chaînes humaines autour des écoles publiques. Il s'agissait d'un mouvement citoyen formé de parents inquiets de voir l'État abandonner les écoles. Un autre mouvement citoyen a vu le jour dans les CPE, où les parents ont organisé des actions de visibilité dans et autour des garderies pour dénoncer les coupures massives et récurrentes. Comme les parents sont à la fois administrateurs des CPE et utilisateurs de leurs services, ils étaient singulièrement bien placés pour voir les effets de ces coupures.

Même sans se prononcer directement sur les négociations, ces deux mouvements ont placé les parents (et par extension, le public) du côté des syndiqués préparant la grève plutôt que d'en faire des « payeurs de taxes pris en otage ». Ce faisant, ils ont manifesté une prise de conscience citoyenne des effets concrets de l'austérité, et il est clair que nous avons bénéficié, dans notre rapport de force, de la sympathie du public éveillé aux conséquences des politiques du gouvernement libéral.

La lutte syndicale

La table était mise pour une ronde de négociations sous le signe de la lutte à l'austérité. Les centrales syndicales semblaient même l'avoir compris, comme en témoigne la formation par la CSN, au début de 2015, de la coalition *Refusons l'austérité*, dont l'argumentaire inspiré de ceux de la *Coalition Main rouge* et de l'IRIS (*Institut de recherche et d'informations socio-économique*) visait à mobiliser le grand public face aux enjeux du Front commun. La lutte syndicale qui s'amorçait à l'automne laissait espérer des gains substantiels tant pour les conditions de travail des employés de l'État que pour la pérennité des services publics.

Tout d'abord, il s'agissait du plus gros front commun syndical depuis celui, historique, de 1972 au cours duquel trois chefs syndicaux avaient été emprisonnés: plus de 400 000 travailleurs allaient négocier ensemble leurs conditions de travail face à leur employeur. À elle seule, la taille du Front commun permettait un rapport de force inégalé; si on y ajoute l'appui populaire inhabituel et le niveau de mobilisation des membres, on avait des raisons d'espérer des gains nettement supérieurs à ceux que nous avons faits.

En éducation aussi, la solidarité entre les fédérations (FNEEQ et FEC) avait de quoi rendre optimiste : l'ASPPC (*Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep*) réunissait tous les enseignantes et les enseignants des cégeps publics, ce qui permettait *a priori* d'éviter de répéter le scénario de 2010, alors que la FEC avait signé une entente seule avec le gouvernement, affaiblissant considérablement notre propre rapport de force. La présence de la FNEEQ et de la FEC à la même table était une source d'espoir pour améliorer les conditions de travail des profs de cégep.

Enfin, dès le début de la négociation, le Front commun s'est doté d'un vote de grève de 6 jours dont les modalités de mise en œuvre promettaient des dérangements réels, puisque la grève se faisait par région plutôt que par secteur. Sur le terrain, la mobilisation était très forte, tant en éducation que dans les autres secteurs. On a pu le constater une première fois lors de la grande manifestation du 3 octobre à Montréal qui réunissait près de 150 000 personnes; puis lors de la tenue des journées de grève, où des actions diverses étaient organisées un peu partout dans la province. Un nombre important de travailleuses et de travailleurs de toute la fonction publique ont investi leur énergie militante pour nous assurer collectivement un rapport de force sans précédent. Au début de novembre, la mobilisation était telle que même l'arme absolue du décret semblait avoir été retirée des mains du gouvernement qui n'évoquait la possibilité d'une loi spéciale que du bout des lèvres.

La mobilisation locale

Localement, la mobilisation des profs du SPECA à l'automne 2015 a été des plus impressionnantes. Le comité de délégués a joint ses forces à celles du comité de mobilisation; ensemble, ils ont allié créativité et intelligence pour organiser une foule d'actions originales et variées. Comme l'écrivait Philippe de Grosbois dans le *SPECA-Hebdo* du 22 février 2016 : « Rarement avons-nous été aussi mobilisés : nous avons préparé des cours dans les corridors, conçu et installé des bannières et des affiches, envoyé des lettres aux députées libérales, intervenu auprès de la Direction à plusieurs de leurs instances, participé à deux manifestations de quartier sans divulgation d'itinéraire, occupé une banque le temps d'un minicours, adopté des propositions en préparation à une éventuelle loi spéciale, boycotté les portes ouvertes et le souper de Noël, raffermi nos liens avec le personnel de soutien et les professionnels... »

La combativité et la solidarité au sein du SPECA étaient le fruit d'un travail de mobilisation qu'ont porté de nombreux membres. La grève sociale du 1^{er} mai en a d'ailleurs constitué un moment clé : nous avons eu l'occasion de discuter en assemblée de l'austérité, de l'efficacité et de la légitimité de la grève comme moyen de pression; nous avons pu participer à des actions « musclées » organisées par le CCMM (qui pouvaient nous laisser espérer un renouveau du militantisme au sein de la CSN), créer nos propres actions de visibilité et tisser des liens avec nos camarades du *Collectif Ahuntsic Montréal-Nord unis contre l'austérité*. Un autre élément-clé de notre préparation a été la constitution d'un fonds de réserve local – fonds que nous avons eu l'occasion d'utiliser lors des 4 journées de grève de l'automne. Nous avons aussi crée des liens et des actions communes avec les deux autres syndicats du Collège : party intersyndical, campagne d'affichage « Ahuntsic vers la grève », logistique de la grève, etc.

Enfin, il faut noter que dans la constitution de notre mobilisation locale, nous avons beaucoup réfléchi et pris position sur des questions touchant à la légalité et à la légitimité des moyens d'action : il y a eu évidemment la grève du 1^{er} mai; nous avons aussi voté une résolution de ne pas divulguer d'itinéraire lors de nos manifestations de quartier; nous avons réfléchi aux moyens de résister à une éventuelle loi spéciale (dont le point culminant fut la conférence de Sibel Ataogul, de l'Association des Juristes Progressistes, et l'adoption d'un plan d'action d'urgence); nous avons participé en grand nombre à des blocages d'institutions financières; etc. Bref, la mobilisation était vive : nous étions prêts à lutter jusqu'au bout pour défendre les services publics face aux attaques du gouvernement.

LES DÉCEPTIONS : QUAND L'AUTOMNE SE REFROIDIT...

Le secteur public n'avait pas fait la grève depuis 2005. En dix ans, il y a eu un grand nombre de retraites, et donc beaucoup de nouvelles travailleuses et de nouveaux travailleurs pour les remplacer. Pour bien des membres, il s'agissait d'une première négociation et d'une première expérience de grève. Cela peut être marquant de façon durable, autant de manière positive que négative. Ce que les stratèges du Front commun semblent avoir négligé, c'est que la valeur d'une telle mobilisation dépasse l'atteinte des objectifs immédiats de négociation (faire des gains et éviter des reculs, pour l'essentiel) : elle peut permettre une réappropriation de son milieu de travail, la création de liens avec des collègues d'autres métiers ou professions dans un contexte nouveau. Elle donne une expérience de reprise de contrôle de son temps, de son environnement, de sa propre parole...

Or, si on perçoit la mobilisation comme un simple moyen en vue d'une fin (une convention signée), on mine la construction d'un mouvement dédié à stopper l'austérité et à renverser la tangente néolibérale dans laquelle le Québec s'enfonce depuis quelques décennies. Ces effets plus profonds de la mobilisation ont fort probablement joué un rôle important dans la colère de bien des syndiqués, manifeste à deux reprises : lorsque, à la mi-novembre, on a « décrété » la suspension des 3 journées de grève prévues au début du mois de décembre, et lorsque, juste avant le temps des Fêtes, les ententes de principe ont été conclues.

Il nous semble que les reproches aux directions syndicales sont principalement de trois ordres. Il y a, bien sûr, le caractère profondément insatisfaisant des ententes de principe conclues, tant à la table centrale qu'à la table sectorielle. Mais il y a aussi les failles patentes dans le processus de négociation qui ont été mises en lumière : celui-ci s'est révélé être profondément carencé par rapport aux hauts standards démocratiques dont on serait en droit de s'attendre de la part d'organisations syndicales. Et enfin, il y a l'abandon, en cours de négociation, de l'objectif de lutte à l'austérité.

Des ententes de principe insatisfaisantes

Il serait long et fastidieux de reprendre ici les analyses détaillées des ententes de table centrale et de table sectorielle qui ont mené à leur rejet par nos membres en janvier 2016, à un moment où tout espoir de reconstruire la mobilisation était nul. Mais nous ne pouvons pas, non plus, passer sous silence

les faits saillants de ces analyses. En effet, évaluer, le plus objectivement possible, l'ampleur de l'échec passé est le seul moyen de démontrer l'urgence d'agir pour l'avenir. Ceux qui souhaitent avoir un topo plus complet peuvent consulter le *SPECA-Hebdo* du 18 janvier 2016 (Vol. 36, No 5) et les analyses que nous avons produites, tous disponibles sur notre site web à *www.speca.info*.

Avec la mobilisation exceptionnelle que nous avons connue, il y avait lieu d'espérer que beaucoup de nos objectifs pourraient être atteints et que plusieurs de nos demandes pourraient être rencontrées. Malheureusement, force est d'admettre aujourd'hui que nous avons obtenu très peu.

À la **table centrale**, les objectifs de négociation du Front commun étaient clairs. Nous voulions cesser de nous appauvrir, compenser une partie de notre appauvrissement passé et bénéficier de l'enrichissement collectif pour améliorer les conditions de vie des plus bas salariés et des plus précaires d'entre nous. Nous voulions aussi moins de précarité, moins de sous-traitance et moins de privatisation.

Qu'en est-il au final ? Même en additionnant, aux augmentations paramétriques de 5,25% en 5 ans, celles qui sont intégrées à la relativité salariale (2,4% en moyenne), la vaste majorité des syndiqués du secteur public obtiendront, entre 2015 et 2020, une augmentation globale de leur salaire qui sera du même ordre ou inférieure à celle qu'ils ont obtenu au cours des 5 années précédentes, une période où, faut-il le rappeler, nous nous sommes tous appauvris. Et l'ajout d'une « rémunération additionnelle » totalisant 840\$ (1,5% du salaire moyen) n'y changera rien, car un tel paiement non-récurrent n'offre aucune protection contre l'augmentation du coût de la vie. Tous verront aussi leurs conditions de prise de retraite se détériorer et aucun n'obtiendra quoi que ce soit au regard des autres enjeux, dont on ne saurait dire s'ils ont même été traités à la table. Le constat est donc sans appel pour nous : aucun de nos objectifs de négociation n'a été atteint. En fait, la seule façon d'y voir une quelconque forme de « gain » est d'évaluer l'entente à l'aune des demandes patronales et de l'objectif de minimiser les reculs. Nous croyons toutefois que nous avions le rapport de force pour imposer nos positions, briser le cadre financier du gouvernement et obtenir des gains véritables.

Bien sûr, pour faire un bilan complet et juste, il faut évaluer l'impact de l'obtention du rangement 23 pour les enseignantes et les enseignants de cégep puisque cette négociation nous a permis d'obtenir ce que nous demandions depuis plus de 15 ans, soit que le Conseil du trésor reconnaisse enfin la valeur de notre travail et notre appartenance à l'enseignement supérieur. Sauf que ce gain ne nous autorise pas à nous désolidariser de toutes celles et tous ceux (pour la plupart déjà moins bien payés) qui continueront à s'appauvrir et, surtout, c'est un gain qui comporte des lacunes importantes. En effet, le plein rangement 23, et l'augmentation de 5% qui y est rattachée, ne s'appliquera qu'aux échelons supérieurs (17 à 20) alors que les enseignants aux échelons 1 à 10 n'auront droit à rien. Quand on ajoute cela au fait que les enseignantes et les enseignants du Québec constitueront l'exception de la relativité, qu'ils seront les seuls travailleurs du secteur public qui ne bénéficieront de leur plein rangement qu'aux échelons supérieurs, il y a lieu de questionner sérieusement les mérites de ce gain pour les enseignants au bas de l'échelle. Notre échelle est déjà celle qui présente le plus grand écart entre le premier et le

dernier échelon dans tout le secteur public et cet écart se creusera encore davantage en 2019, alors que ce type d'iniquité sera corrigé pour toutes les autres catégories d'emploi. Cette disparité de traitement tout à l'avantage des plus hauts salariés constitue ni plus ni moins une « clause orphelin » : c'est incompatible tant avec l'objectif global de la relativité salariale qu'avec notre objectif d'améliorer les conditions de vie des plus bas salariés et des plus précaires d'entre nous.

À la **table sectorielle**, nos demandes, nombreuses, se déclinaient en 5 thèmes dont le premier, et le plus important pour notre syndicat, était la précarité. Plusieurs demandes concernaient les chargés de cours pour lesquels nous espérions pouvoir améliorer significativement les conditions de travail afin de les rapprocher de celles à l'enseignement régulier. De plus, afin de ne pas causer de reculs par rapport aux ressources gagnées lors de la négociation de 2010, toutes les demandes que nous avions, et qui n'étaient pas « à coût nul », étaient assorties d'une demande d'ajout de nouvelles ressources.

Et qu'avons-nous obtenu ? L'entente comprend la création de 80 charges à la formation continue et la possibilité pour les syndicats et les directions de s'entendre sur un certain nombre d'autres sujets touchant les chargés de cours : rattachement aux départements ou aux programmes du régulier, comité de sélection unique et offre générale de service. L'entente accorde aussi le droit aux enseignants à temps partiel de refuser un ajout de charge et elle comprend, pour tous les enseignants à temps complet, une réduction de la CI annuelle maximale de 88 à 85. Toutefois, l'entente ne comprend l'ajout d'aucune nouvelle ressource et, par conséquent, les charges à la formation continue et la baisse de la CI maximale sont financées via la réallocation de 95 ETC sur les 203 dont nous disposions pour l'encadrement de nombreux étudiants et de 15 ETC sur les 184 dont les collèges disposaient pour leur plan stratégique.

Pour nous, l'analyse est facile à faire. En effet, tous les « gains » annoncés pour les enseignants à statut précaire sont des acquis de longue date chez nous : nous avons des charges à la formation continue, nous avons une entente sur l'engagement qui fait office d'offre générale de service, tous les comités de sélection relèvent des départements et les chargés de cours figurent sur la même liste d'ancienneté que leurs collègues du régulier. Plus important, la réallocation, en déplaçant des ressources pour encadrement vers des charges à la formation continue, diminue la quantité totale de ressources à l'enseignement régulier qui génèrent des postes : aussi paradoxal que cela puisse être, cela contraindra des enseignants qui auraient pu avoir droit à une charge au régulier à dispenser... de la formation continue! Quant à la baisse de la CI maximale, elle aussi financée via la réallocation, l'incongruité de la mesure est une évidence mathématique : il est tout simplement impossible de réduire les charges en disposant de moins de ressources qu'auparavant et il faudra donc que la charge de certains augmentent pour permettre d'empêcher que d'autres ne dépassent 85 de CI annuelle!

Cette entente est franchement mauvaise. Nos négociateurs, tout en avouant qu'elle ne respectait pas tous les mandats, l'ont défendue en disant que l'ajout de 10 millions de dollars (environ 125 ETC) hors convention pour le soutien à la réussite des étudiants en situation de handicap (EESH) est un ajout de

ressources qui permettra de compenser les pertes dues à la réallocation. Nous ne sommes pas de cet avis car, même si cet argent doit servir à engager des enseignants, il s'agit de ressources dédiées (sur lesquelles les collèges devront rendre des comptes) et, comme ce fut le cas avec les ressources allouées pour la réussite au début des années 2000, nous n'avons aucune garantie qu'elles permettront de créer des postes. La vaste majorité des syndicats affiliés à la FNEEQ sont d'ailleurs actuellement en discussion avec leur direction sur ce sujet et, au moment d'écrire ces lignes, seulement une poignée a réussi à obtenir que des postes soient ouverts. Cela permet d'ailleurs de mettre en lumière un autre aspect problématique de cette entente : de nombreuses matières ont été renvoyées au local. Nous avons déjà d'excellentes ententes et nous sommes confiants de réussir à continuer dans cette voie, mais est-ce le cas pour tous les syndicats du réseau ? Les ressources EESH, les charges à la formation continue, l'offre générale de service et le rattachement des chargés de cours aux départements sont tous des éléments cruciaux dont l'application a été tout bonnement « pelletée » au local. Nous pensons que plusieurs syndicats n'auront tout simplement pas la capacité de mener la lutte sur tous ces fronts.

Aucune des deux ententes de principe n'est à la hauteur de nos attentes. C'est particulièrement vrai pour les chargés de cours qui devaient être une priorité aux deux tables, mais qui n'obtiennent que des miettes au sectoriel et dont l'écart salarial avec les enseignants du régulier se creusera encore plus lorsque la relativité salariale entrera en vigueur en 2019. Et il y aussi toutes ces questions que nous avions lorsque les ententes nous ont été présentées au regroupement cégep et à l'ASPPC, et auxquelles on nous a donné des réponses vagues, tout en prenant bien soin de nous rassurer. Des questions qui sont revenues sur le tapis durant l'hiver lorsque les premiers libellés de convention sont devenus disponibles et que nous avons dû constater, avec stupeur, que la négociation se continuait dans le cadre du clause à clause, sans que nous ne soyons consultés et pas nécessairement à notre avantage. Par exemple, notre convention prévoit aujourd'hui que les charges à la formation continue ne sont pas incluses dans le projet de répartition alors qu'elles l'étaient avant 1995 et que celles que nous faisions localement depuis l'étaient aussi. Autre exemple, elle prévoit que les enseignants à temps partiel peuvent refuser un ajout de cours à compter d'une date tardive alors que le libellé de l'entente de principe ne faisait état d'aucune contrainte de calendrier.

Des carences démocratiques manifestes

Le dernier aspect sur lequel les insatisfactions sont très fortes (peut-être même plus fortes que le contenu des ententes elles-mêmes) concerne les carences démocratiques profondes qui ont été mises en évidence au cours du processus de négociation. C'est que, dans la vision traditionnelle de la négociation, telle qu'elle est véhiculée par ceux qui la mènent à la table, les assemblées sanctionnent l'ensemble du processus par le vote qu'elles prennent sur l'entente finale : elles peuvent dire non si elles ne sont pas satisfaites et, donc, le processus est hautement démocratique. Mais rien n'est apparu plus faux au cours de cette négociation. La véritable démocratie est plus exigeante que cela.

Un premier problème concerne la consultation. Une fois les cahiers de demandes adoptés et les mandats de grève donnés, les négociateurs ne reviennent plus vers les délégués et les assemblées. La « base » n'a donc pas un mot à dire sur les demandes à abandonner et sur celles à défendre à tout prix. Pas un mot à dire non plus sur sa grève : nous avons appris par les médias comment se déploieraient les 6 jours de grève que nous avions votés, puis que 3 de ces jours étaient annulés. Nos négociateurs se défendent d'avoir dépossédé la base de sa négo en disant qu'ils ont respecté leurs obligations légales et les pratiques syndicales traditionnelles. Mais la preuve est faite, pour nous, que c'est très insuffisant : il faut plus de consultations, quitte à devoir nous doter de règles plus contraignantes pour garantir que cela sera fait à l'avenir. De plus, nous devons nous demander à quel point nous avons été vraiment consultés, même dans le cadre de consultations formelles prévues par la loi comme ce fut le cas pour la recommandation des ententes de principe : le 29 novembre, le ministre Blais annonçait les ressources EESH; le 6 décembre, le Conseil du trésor donnait son aval au rangement 23 pour les enseignants de cégep; le 7 décembre, l'entente sectorielle était conclue; le 10 décembre, une instance de l'ASPPC était finalement tenue, mais, pour l'essentiel, nous y apprenions que l'entente sectorielle était conditionnelle à la conclusion d'une entente de table centrale incluant le rangement 23, mais que c'était terminé, que le comité de négociation ne pouvait plus retourner à la table et que lui donner le mandat de le faire constituerait rien de moins qu'un désaveu; le 22 décembre, en regroupement cégep, après des heures à débattre de l'entente fraîchement conclue à la table centrale, nous apprenions enfin, avec consternation, que les deux ententes étaient ni plus, ni moins amalgamées : pour obtenir le rangement 23, il fallait tout accepter! Ainsi, le 7 janvier 2016, en ASPPC, tout était déjà joué : les délégués pouvaient bien débattre des mérites de l'entente sectorielle, dans les faits, ils étaient pieds et poings liés. Est-ce bien là le genre de démocratie syndicale qu'on souhaite ?

Un second problème se situe au niveau de l'information. Combien de fois, à la CSN, sous prétexte que « l'harmonisation n'était pas complétée » avec l'ensemble des composantes du Front commun, nos négociateurs ont-ils refusé de nous donner l'heure juste alors que toute l'information circulait déjà sur les réseaux sociaux ? L'exemple le plus triste en est Francine Lévesque, vice-présidente de la CSN responsable de la négo, qui, pendant le débat sur l'entente de table centrale au regroupement cégep, a éludé une question sur la position de la FSSS alors qu'elle savait pertinemment, on en a eu la confirmation dans les heures qui ont suivi, que son président allait recommander le rejet de l'entente. À la FNEEQ, combien de fois nous a-t-on répété qu'on ne pouvait pas nous envoyer une information, voire nous la donner par écrit avant une instance, car sinon elle se retrouverait immédiatement entre les mains de nos directions et que cela nous affaiblirait ? Combien de fois avons-nous reçu une information névralgique avec des jours de retard pour constater, par ailleurs, qu'on avait bien pris soin de la mettre en forme et de la commenter afin qu'elle soit présentée de façon avantageuse ? Nous sommes des travailleuses et des travailleurs qui cherchons à améliorer nos conditions de travail, pas des « clients » qu'on doit convaincre d'acheter un « produit » à grand renfort de marketing! Un exemple particulièrement navrant en est l'Info-Négo du 7 janvier 2016, produit à la veille du vote en ASPPC sur l'entente sectorielle, où le rangement 23 et les ressources EESH étaient présentés comme des gains alors que ce n'étaient ni l'un, ni l'autre des objets de négociation à la table sectorielle. Il est aussi pour le moins troublant de constater que la plupart des informations que nous avons obtenues aux moments-clé de la négociation nous ont été transmises soit par un syndicat ami, affilié à la CSQ, soit par notre propre direction (qui, à une occasion, nous a même donné la primeur... d'un dépôt syndical!). Manifestement, il y a d'autres façons de faire circuler l'information : nous sommes d'avis qu'une réflexion là-dessus s'impose, tant à la FNEEQ qu'à la CSN.

Un troisième problème touche à la notion de représentation. Comme délégués au regroupement, nous représentons nos assemblées et nous donnons des mandats à nos élus pour qu'ils aillent défendre nos positions communes aux tables de négociation. Ça semble tout simple, mais en cours de négociation, on nous a rappelé très souvent le « double-rôle » du délégué qui, si sa position est battue en instance, a ensuite la responsabilité de « défendre » la position de l'instance auprès de ses membres. Et on nous a aussi beaucoup répété que nos élus ont la même responsabilité lorsqu'ils siègent aux instances supérieures de la négociation. Sauf qu'à voir l'acharnement que ceux-ci ont mis, tout au long de la négo, à défendre les positions du Front commun, du CCSPP ou du comité de négociation de l'ASPPC, souvent au mépris des règles les plus élémentaires des assemblées délibérantes, on en vient à se demander si, pour eux, notre responsabilité ne devrait pas être de faire preuve du même acharnement dans nos assemblées générales! Nous pensons que, comme délégués, nous sommes parfaitement capables de donner l'heure juste à nos membres même quand une décision ne nous convient pas au point que nous choisissions d'inscrire notre dissidence. Et nous pensons que nos représentants aux tables devraient pouvoir faire de même quand ils doivent revenir nous faire état de refus ou de compromis peu intéressants en provenance « d'en haut ». Au cours de cette négo, nous avons vu que nos élus ne nous croient pas capables de faire ce travail et nous les avons vus être incapables de le faire eux-mêmes. Nous les avons vus monopoliser le temps de parole, abuser des privilèges de la présidence (en regroupement cégep seulement, car, en ASPPC, la présidence était neutre) et même utiliser une certaine forme de chantage (en « mettant leur siège en jeu ») pour défendre « leurs » positions. Pourtant, si leur rôle est de défendre nos intérêts au meilleur de leurs capacités, « leurs » positions ne devraient-elles pas être les mandats que nous leur confions, tout simplement? Pour nous, c'est un problème grave qui mine notre démocratie syndicale dans son expression la plus élémentaire : le débat. Une réflexion a été menée suite à la négociation de 2010 sur certains aspects de la représentation (la dissidence et le ralliement, pour l'essentiel), mais il est clair qu'elle doit être ramenée et étoffée sérieusement.

Un dernier problème concerne les **communications**. On ne parle pas ici de la communication dans son sens traditionnel qui la rattache à la mobilisation, mais plutôt des moyens mis en œuvre par nos négociateurs pour diffuser l'information aux membres et, aussi, pour recueillir de l'information auprès de ceux-ci. Sur ce plan, il nous apparaît qu'il faut absolument revoir les stratégies et les façons de faire, car le bilan est désolant. Selon notre analyse, la communication vers les membres, tant à la CSN qu'à la FNEEQ, a été clairement déficiente. Du côté de la CSN, on ne peut évidemment pas passer sous silence la fâcheuse tendance à informer les membres par médias interposés, une façon de faire qui peut avoir des conséquences graves sur l'issue de la négociation : on l'a vu avec la déplorable sortie de Jacques

Létourneau, président de la CSN, qui, à la veille de Noël, en vantant l'entente de principe conclue entre le Front commun et le Conseil du trésor à coup de pourcentages « jovialistes » et erronés, a du même coup sonné le glas de la mobilisation. Combien de syndicats ont voté pour cette entente décevante seulement parce qu'ils savaient très bien qu'ils ne pourraient pas relancer la mobilisation ? Du côté sectoriel, l'ASPPC avait bien démarré sa négociation avec la publication assez régulière de rapports de table, mais à partir du moment où la partie patronale a abattu ses cartes, en septembre 2015, le rythme a considérablement ralenti, alors que le CPNC, lui, a résolument accéléré la cadence de ses bulletins aux directions de collèges. Quant à la communication des membres vers les négociateurs, c'est assez simple : il n'y a rien eu et on doute fortement que ceux-ci aient vu le moindre intérêt à ce qu'il y en ait. Il nous est pourtant apparu qu'une véritable communication bidirectionnelle serait à notre avantage, particulièrement au sectoriel où les enjeux sont complexes et où l'expertise de l'application quotidienne de la convention que possèdent les syndicats devrait normalement être un atout précieux pour les négociateurs. Il est d'ailleurs complètement anachronique que nos élus aient été si peu présents sur les réseaux sociaux au cours de cette négociation (sinon pour des objectifs de mobilisation).

Si nous devions résumer en quelques lignes l'impression générale que nous gardons du déroulement de cette négociation, nous le ferions ainsi : l'idée selon laquelle les directions syndicales doivent recommander (voire « vendre ») les ententes à leurs membres, suivant une chaîne de commandement à laquelle les représentants locaux sont tenus d'adhérer sous peine de devoir « inscrire leur dissidence », est complètement dépassée, voire insultante pour l'intelligence des membres. Nous sommes plusieurs à avoir exprimé l'impression d'avoir été instrumentalisés, d'avoir été des « fantassins » au service des « généraux du Front commun ». L'issue de cette négociation a été une occasion supplémentaire de constater que la négociation échappe à ceux pour qui elle est menée. À la FNEEQ, le bilan de la négociation de 2010 avait été l'occasion d'exiger plus de consultations, plus d'implication des délégués et des syndicats dans le processus. Mais la négociation de 2015 a montré hors de tout doute que rien n'avait changé. Aujourd'hui plus que jamais, de plus en plus de travailleuses et de travailleurs exigent une véritable démocratie participative, construite du bas vers le haut.

L'abandon de la lutte à l'austérité

L'abandon du volet « lutte à l'austérité » dans lequel s'inscrivaient les négociations s'est fait lentement, mais inexorablement : plus celles-ci s'approchaient de leur aboutissement, plus l'aspect politique de la bataille semblait être négligé. En d'autres termes, nous avons manqué une occasion exceptionnelle d'entrer en confrontation avec l'agenda néolibéral de notre gouvernement et d'affaiblir ce dernier. Comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, nous avons « laissé tomber » nos alliés du secteur communautaire et du public en général pour revenir à des objectifs purement corporatistes.

La mobilisation sur le thème de la lutte à l'austérité et le soutien inattendu du public à nos revendications constituaient une chance rare de faire du syndicalisme un moteur de transformation

sociale. Mais au final, la politisation du discours syndical a simplement été utilisée comme levier à nos revendications. Chez les membres les plus mobilisés, cela a été vécu comme une trahison.

EN CONCLUSION: LES LEÇONS À TIRER

Devant des résultats insatisfaisants, et sachant que des parties du Front commun n'ont pas été capables de tenir aussi loin que d'autres, certains se disent peut-être : pourquoi ne pas faire cavalier seul la prochaine fois ? Pour notre part, nous ne croyons pas que ce soit le fait de faire des alliances qui pose problème, bien au contraire. L'unité diminue les risques de voir une organisation syndicale plus faible plier en premier en signant une entente à rabais, entraînant ensuite les autres sur cette voie.

Mais si faire alliance implique forcément de devoir faire un certain nombre de compromis au cours de la négociation, cela ne devrait pas soumettre complètement les membres et les syndicats locaux à la volonté de leurs représentants élus (et des permanents syndicaux qui les assistent dans la négociation). Il faut impérativement trouver des moyens d'impliquer les assemblées dans les débats, il faut redonner la parole à la base et faire en sorte les représentants élus aient le mandat d'écouter. Il faut plus de consultations et plus d'information. Il faut aussi de meilleures communications qui soient véritablement bidirectionnelles et qui mettent à profit les réseaux sociaux. Il faut redonner la négociation à ceux pour qui on la fait.

Par ailleurs, il importe de se questionner sur nos alliances futures : est-il pertinent de penser un front commun sur une base strictement syndicale lorsque l'ensemble de la société est assailli par les politiques gouvernementales ? Devrions-nous miser sur un front commun en éducation auquel les étudiants seraient conviés ? Il faut aussi réfléchir aux conditions dans lesquelles un front commun est formé. Le fait de tendre vers un objectif commun et de se coordonner politiquement ne devrait pas nécessairement entraîner une uniformité en termes d'actions et de moyens de pression, et encore moins limiter les possibilités des plus mobilisés. Des propositions impossibles à amender et des journées de grève qui doivent absolument s'exercer en front commun ont malheureusement pour conséquence de donner un droit de veto aux syndicats les plus timides. Plusieurs mois avant les journées de grève de l'automne 2015, nous avons fait l'erreur de donner le contrôle de notre principal moyen de pression – la grève – aux stratèges du Front commun. C'est une erreur qu'il ne faudra pas répéter : la base doit avoir le contrôle de sa grève.

Finalement, il est nécessaire que nous poursuivions et que nous approfondissions le réseautage avec d'autres syndicats combatifs – tant à la FNEEQ que dans d'autres organisations – ainsi qu'avec les mouvements étudiant et communautaire. Nous devrons mettre de l'avant des recommandations communes, voire nous donner des plans d'action autonomes sur la base de « planchers », comme le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke l'a fait avec la grève sociale du 1^{er} mai. La mobilisation à géométrie variable souhaitée plus haut n'arrivera pas toute seule; il faudra la faire émerger par notre propre capacité à nous coordonner de manière autonome, sans attendre un appel

« d'en haut ». Cela nous servira autant lors de la prochaine négociation que dans la lutte contre d'autres attaques qui ne manqueront pas d'être menées contre les services publics d'ici là.

Nos recommandations

Voici les recommandations que l'assemblée générale du SPECA estime les plus susceptibles d'améliorer la démocratie syndicale dans la perspective d'augmenter l'implication des membres et d'accroître notre rapport de force lors de la prochaine négociation :

- 1. Que le regroupement se dote de règles de consultation plus contraignantes, particulièrement en ce qui concerne l'abandon de demandes.
- 2. Que les réunions soient présidées par une personne qui n'est pas un membre du personnel politique de la FNEEQ.
- 3. Que les décisions sur les moyens de pression lourds soient décentralisées et que ceux-ci puissent se déployer de façon asymétrique.
- 4. Qu'une réflexion soit menée sur le rôle des délégués et des représentants politiques à tous les niveaux de l'appareil syndical de sorte que ceux-ci conservent en tout temps l'indépendance et le regard critique nécessaires pour défendre au mieux les intérêts de ceux qu'ils représentent dans le difficile exercice de recherche de compromis qui caractérise toute négociation.

L'exécutif du SPECA Le 11 octobre 2016